

de l'absence de volonté politique des principaux gouvernements des pays membres de favoriser le processus d'intégration.

A ceci s'ajoutait le fait que les élites régionales avaient, dès le départ, envisagé une stratégie de développement économique régionale à teneur extérieurement réduite. La stratégie adoptée visait une croissance économique de type capitaliste, où l'entreprise privée jouait le rôle de moteur de l'économie et où l'augmentation des échanges constituait le pré-requis au développement économique. Il s'ensuivit une absence complète de mesures de contrôle du capital étranger avec le résultat que les principaux bénéficiaires du processus d'intégration furent, justement, les filiales d'entreprises étrangères. Donc, la stratégie adoptée visait la mise en place d'un modèle de développement économique qui non seulement ne remettait pas en cause la dépendance des économies de la région face aux pays du Centre mais qui, au contraire, risquait de renforcer cette dépendance en créant un espace commercial et économique privilégié, dominé par le capital étranger.

Mais ce n'était pas là la cause principale des récriminations que l'on entendait dès, 1963-1964, de la part des gouvernements des pays moins développés de l'ALALC. Ceux-ci critiquaient surtout ce qu'ils percevaient comme étant une mauvaise distribution des bénéfices à l'intérieur du processus d'intégration et ceci au profit des pays plus développés de la région. Cette situation, alliée à l'insuffisance des mécanismes régionaux, ne leur permettait pas, croyaient-ils, de réaliser le rattrapage économique qu'au départ ils avaient cru possible.

Les efforts de restructuration

Une telle impression était le plus vivement ressentie par les gouvernements des pays à niveau de développement économique intermédiaire dont le principal porte-parole était le gouvernement chilien. C'est en effet sous l'impulsion de ce gouvernement, entre autres, que fut créée une Commission spéciale chargée d'identifier les principaux obstacles au progrès de l'ALALC ainsi que de proposer des solutions pour éliminer ces obstacles.

Cette Commission fit rapport à la fin de 1964, suggérant des recommandations à caractère extrêmement général. Ce qui ne fut pas de nature à plaire aux gouvernements qui s'estimaient lésés par le fonctionnement du processus d'intégration. C'est pourquoi le nouveau président du Chili, Eduardo Frei, rendit publique une lettre qu'il avait fait parvenir à quatre économistes latino-américains de renom dont Raoul Prebisch, le nouveau secrétaire-général de la CNUCED. Dans cette lettre, Frei rappelait les griefs qu'entretenaient les pays à niveau de développement économique intermédiaire face à l'ALALC. Ces griefs